



PLAN D'AFFECTATION DES ZONES SECTEUR DU VILLAGE

Echelle 1:4000

- zone du village - DS II
- zone d'extension du village - DS II
- zones mixtes A - DS II
- zone mixte B - DS II
- zone de moyenne densité - DS II
- zone de faible densité - DS II
- zone de constructions publiques "A" - DS II
- zone de constructions et d'installations publiques et semi-publiques "B" - DS III
- zone de constructions et d'installations d'intérêt général "C" - DS III
- zone de constructions et d'installations publiques "S" - DS IV
- zone de dépôt de matériaux - DS IV / déchetterie communale - DS III
- zones à aménager

- zone de danger d'instabilité de terrain A/B/C
- périmètre de protection archéologique
- aire forestière selon cadastre forestier approuvé
- aire forestière
- cours d'eau
- ligne ferroviaire

Voir PADD Portes du Saéal (DCE 18.4.11)

Adopté par le Conseil municipal

Le Président :



Le Secrétaire :

Approuvé par l'Assemblée primaire en séance du 08.06.1997

Le Président :



Le Secrétaire :

Homologué par le Conseil d'Etat

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance publique, le 21.06.2010

à la suite de la DC du 21.06.2010

Droit de visa : Fr.

L'atteste :

Le chancelier d'Etat :



Auteur du plan : J.P. & A. Orli, architectes SIA urbanismes FUS

Informations du plan : Bureau de géomètre Jean-Michel Vuodens à Monthey, novembre 2001

